



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 28, puis 29
Représentés : 7
Absents : 8, puis 7

L'an deux mille vingt-et-un, le 28 septembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 septembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Etaient présents au siège : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Corinne DUDU, Mme Carole FAUVETTE, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry MICHAL, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAJJOT, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, M. Serge VARVIER, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN

Etaient présents en visioconférence : M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, M. Paul FERRÉ, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, Mme Mélanie MONCHAUX, Mme Sabrina MOUCHETTE (à partir de 18h43), Mme Marianne MORSLI, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Dominique VIOT

Etaient absents excusés : Mme Mylène CHAMBAUD (pouvoir à M. Serge VARVIER), M. Renaud DUMAY (pouvoir à Mme PEZZOTTA), Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. MICHAL), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. REIGNIER), M. Lucien MOLINES (pouvoir à Mme SALVETTI), Mme Sabrina MOUCHETTE (jusqu'à 18h43), M. Benoît PEIGNÉ (pouvoir à Mme Catherine GUTIERREZ), M. Thierry SEVES (pouvoir à Mme CLEYET-MARREL),

Secrétaire de séance : Mme Corinne DUDU

N°2021/09/28/01 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE – ANNEE 2020

APPROUVE le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour l'année 2020,

ET PRECISE que ce rapport sera adressé à chaque commune membre.

N°2021/09/28/02– SERVICE PETITE ENFANCE : CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

CREE un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'assistante d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche à temps complet 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2021 (durée maximale de 1 an pendant une même période de 18 mois consécutifs), emploi dont la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des agents sociaux et des auxiliaires de périculture territoriaux,

ET AUTORISE Monsieur Le Président à prendre les dispositions relatives au recrutement et à procéder aux formalités administratives.

N°2021/09/28/03– REMBOURSEMENT PARTIEL DE LA REDEVANCE VERSEE PAR DEUX ASSOCIATIONS POUR LA SAISON SPORTIVE 2020/2021

APPROUVE le remboursement partiel des redevances acquittées dans le cadre de conventions annuelles de mise à disposition d'équipements sportifs à deux associations extérieures au territoire communautaire en raison des mesures gouvernementales de fermeture administrative des Etablissements Recevant du Public de type X au cours de la saison 2020/2021 soit 580 € à l'association AS Dracé Handball et de 80 € à l'association Basket Club de Belleville.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce remboursement.

N°2021/09/28/04 – INVESTISSEMENT TOURISTIQUE : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE GUEREINS

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Guéreins en vue de participer au financement des travaux de restauration du petit patrimoine culturel (statue & piédestal) pour un montant maximal de 8 847 €.

RAPPELLE que les crédits sont inscrits au budget principal 2021, à l'article 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes ».

DIT que la présente délibération sera transmise à la commune de Guéreins.

AUTORISE le Président, sous réserve de la communication d'une délibération concordante de la commune de Guéreins, des facturées acquittées et des subventions perçues, à exécuter les dépenses ainsi que tout acte y afférant.

N°2021/09/28/05 - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE : VISIONIS 5 TRANCHE 2021

DECIDE la création d'un budget annexe spécifique au projet d'aménagement d'un nouveau parc d'activités dit « Visionis 5 Tranche 2021 », selon l'instruction budgétaire et comptable M14 développée en vigueur,

DIT que ce budget sera géré hors taxes, en raison de l'assujettissement de ces activités à la TVA,

ET AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire et à solliciter l'habilitation pour assujettissement à la TVA de la communauté de communes pour ce budget auprès des Services Fiscaux.

N°2021/09/28/06 – AUTORISATION DE SIGNER UN ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE RELATIF AUX PRESTATIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUR L'INTEGRALITE DU TERRITOIRE – PROCEDURE FORMALISEE (AOO)

AUTORISE le Président à signer un accord-cadre mixte (principalement à bons de commande et potentiellement à marchés subséquents), ainsi que l'ensemble des bons de commandes et marchés subséquents se rapportant à cet accord-cadre, relatif à des prestations de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'assainissement sur l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes, avec les 3 attributaires suivants (par ordre de classement des offres) :

	ATTRIBUTAIRE	MONTANT DE L'OFFRE (d'après le montant estimatif des travaux programmés)
n°1	NALDEO SAS 69003 LYON	A titre indicatif, montant du DQE-Simulation ; 265 949,00 € HT
n°2	CABINET d'études Marc MERLIN 69007 LYON	A titre indicatif, montant du DQE-Simulation ; 341 322,00 € HT
n°3	SAFEGE SAS – SUEZ Consulting 69009 LYON	A titre indicatif, montant du DQE-Simulation ; 299 452,95 € HT

Le montant total de l'ensemble des bons de commandes et éventuels marchés subséquents (sur la durée maximale du marché) ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum de 500 000 € HT. Le marché ne comporte pas de montant minimum.

PRECISE que l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'1 an, à compter de sa notification, pouvant être renouvelée tacitement 3 fois 1 an, sauf décision expresse de mettre fin au marché intervenant avant le 1^{er} juin (durée maximale d'environ 4 ans). L'acheteur pourra mettre fin à l'accord-cadre, sans indemnité au prestataire, si le montant d'une éventuelle commande (ou d'un éventuel marché subséquent) risque de faire atteindre (ou dépasser) le montant maximum, en cours de période d'exécution.

N°2021/09/28/07 – AUTORISATION DE SIGNER DES AVENANTS N°1 AUX LOTS N° 3, 4, 8 ET 9 AU MARCHE DE TRAVAUX DE « RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE DU GYMNASSE INTERCOMMUNAL ET DU CENTRE SPORTIF A SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE »

AUTORISE le Président à signer les avenants n°1 aux lots 3, 4, 8 et 9 avec les entreprises et pour les montants précisés ci-après :

LOT	DÉSIGNATION	Attributaire	Montant initial H.T	Montant total avenant H.T	Nouveau Montant H.T
3	BARDAGE BOIS	SARL PASCAL LORON 20 rue du Plateau de Challes ZI Actival 01140 SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	109 245, 98 €	-1 302, 98 €	107 943, 00 €
4	SERRURERIE / METALLERIE	METALLERIE TETE SAS Les Poupets 69840 JULIENAS	76 856, 95 €	- 2 344, 04 €	74 512, 91 €
8	CVC/ PLOMBERIE	GUERIN SAS Immeuble le Polygone 1505 RD 906 71570 LA CHAPELLE DE GUINCHAY	27 927, 84 €	4 035, 15 €	31 962, 99 €
9	ELECTRICITE	DUCLUT ET FILS SAS 45 rue des Palisses 01570 FEILLENS	63 874, 56 €	28, 68 €	63 903, 24 €

Le montant global du marché de travaux passe ainsi de 676 407, 50 € HT soit 811 689, 00 € TTC (Montants des offres de base + Prestation supplémentaire éventuelle au lot n°3) à 676 824, 31 € HT soit 812 189, 17 € TTC (Avenant n°1 aux lots 3, 4, 8, 9), soit une hausse de 0, 06 % du montant du marché initial.

N°2021/09/28/08- CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE ET LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES (CMA AURA) POUR LA MISE A DISPOSITION DE LISTES DE DONNEES TENUES PAR LA CMA AURA

APPROUVE la convention de mise à disposition de listes de données tenues par la CMA AURA,

AUTORISE M. le Président à signer cette convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette affaire.

2021/09/28/09- CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA) POUR L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DU PARC D'ACTIVITE VISIONIS 4 BIS ET D'UNE PARCELLE SITUEE EN LIMITE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT

AUTORISE M. le Président à signer la convention de desserte pour l'alimentation en électricité du parc d'activité Visionis 4 bis situé à Guéreins et d'une parcelle en limite de l'opération avec le SIEA,

AUTORISE M. le Président à signer, en cas de besoin, une convention de servitude avec le SIEA et à effectuer toutes les diligences et signatures nécessaires dans le cadre de cette affaire.

N°2021/09/28/10- AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MONTCEAUX

EMET un avis favorable sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montceaux.

N°2021/09/28/11- CONVENTION D'ADHESION AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN A SIGNER ENTRE LA COMMUNE DE THOISSEY, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE ET L'ETAT

APPROUVE la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain entre la commune de Thoissey, la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'Etat,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces afférentes.

N°2021/09/28/12- APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (PARTIE NORD DU TERRITOIRE)

APPROUVE le rapport de synthèse du schéma directeur d'assainissement,

PREND l'engagement de mener à bien la programmation pluriannuelle d'investissements,

ET AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs pour les opérations inscrites dans le plan pluriannuel d'investissement et à signer tout document afférent.

N°2021/09/28/13- RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - ANNEE 2020

ADOpte les deux rapports sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

DECIDE de mettre en ligne les rapports et la délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA,

ET PRECISE que ces rapports sont mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes Val de Saône Centre et sur son site internet, et transmis à Mesdames et Messieurs les Maires des communes adhérentes.

N°2021/09/28/14- DISPOSITIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2021

CONSTATE que le principe d'une organisation mixte de la réunion de l'assemblée délibérative en présence au siège et à distance au domicile de l'élu n'est plus possible au 1^{er} octobre 2021 et que les dispositions de téléconférence de droit commun ne permettent pas de répondre au même besoin,

ACTE, sous réserve d'une évolution de la réglementation en lien avec la situation sanitaire, que le conseil communautaire se tiendra en présentiel uniquement dans la salle habituelle au siège de la communauté de communes, à compter du 1^{er} octobre 2021,

SE RESERVE la possibilité d'appliquer de nouveau les dispositions prévues par la délibération du 24 novembre 2020 si la situation sanitaire le nécessite et la réglementation le permet.

N°2021/09/28/15- COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2021/55 - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER / Vente SARL RHONE ALPES SERVICES VEHICULES INDUSTRIELS/ M. AYAN Ibrahim

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) transmise par le Cabinet d'Urbanisme URBA RHONE à LYON (69442), dans le cadre de la vente d'un bien bâti sur terrain propre à usage de bâtiment à usage commercial, édifié sur la parcelle cadastrée C n°1789, situé 763, Impasse des Entrepreneurs, parc d'activité Visionis à GUEREINS (01090),

Article 1^{er} :

Il est décidé de ne pas préempter le bien situé 763, Impasse des Entrepreneurs, parc d'activité Visionis à GUEREINS, édifié sur la parcelle cadastrée C n°1789 d'une superficie de 4 053 m², dont la vente est envisagée au prix de 720 000 € par la SARL RHONE ALPES SERVICES VEHICULES INDUSTRIELS au profit de M. AYAN Ibrahim.

N°2021/56 – Entretien d'un terrain de football synthétique à St-Didier-sur-Chalaronne / ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Vu la consultation ciblée adressée par mail le 05/07/2021,

Vu les 2 offres reçues,

Vu l'avis favorable de la Commission bâtiments et espaces extérieurs du 27/08/2021,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Un accord-cadre (à bons de commande) de prestations de services est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'entreprise TECHNIGAZON – 18 Rue Pierre ADT 54700 ATTON, pour l'entretien d'un terrain de football synthétique à St-Didier-sur-Chalaronne.

Article 2 :

L'accord-cadre est conclu à compter du 1^{er} octobre 2021 pour une période initiale d'1 an jusqu'au 30 septembre 2022, pouvant être renouvelée 2 fois par période successive d'1 an et par décision expresse intervenant avant le 31 juillet (durée maximale de 3 ans).

Le montant total de l'ensemble des bons de commande (sur la durée maximale de l'accord-cadre) est estimé inférieur à 90 000 € HT et ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum de 24 999 € HT.

A titre indicatif, le montant estimatif annuel s'élève à 6 600,00 € HT.

Chaque bon de commande sera émis au fur et à mesure des besoins.

N°2021/57 – Avenant n°1 au marché de location et maintenance de 3 copieurs (Bureaux de la Communauté de Communes Val de Saône Centre – Office de tourisme) – Ajout d'un copieur à la Maison France Service - MARCHE DE FOURNITURE ET SERVICE

Vu la décision n°2020/37 ayant pour objet la signature d'un contrat de location et de maintenance de 3 copieurs (Bureaux de la Communauté de Communes Val de Saône Centre – Office de Tourisme)

Vu l'avis favorable de la commission Mutualisation et Services de Proximité en date du 22 juillet 2021,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Un avenant n°1 au marché public de location et maintenance de copieurs est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'entreprise VOTRE BUREAU – 303 rue Fernand Léger – 71000 MÂCON, pour la location et la maintenance de 1 copieur « CANON IRADIX C257 » destiné à la Maison France Services de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Le contrat a été conclu pour une durée initiale de 63 mensualités soit 5 ans et 3 mois. L'avenant ne modifie pas la durée initiale du marché, 51 mensualités restant à courir au 5^{er} octobre 2021 soit 4 ans et 3 mois.

Article 2 :

La rémunération sera effectuée par application au nombre de copies réellement exécutées, des prix unitaires ci-dessous, ainsi que le coût trimestriel de location des 4 copieurs :

Références Copieurs	Nombre	Location trimestrielle	Coût copie Noir & Blanc	Coût copie couleur
Copieurs Bureaux CCVSC – Office de tourisme	3	518, 77 € H.T	0,0029 € HT / page	0,026 € HT / page
Ajout copieur CANON IRADIX C257 Maison France Services	1	147, 00 € H.T	0,0029 € HT / page	0,026 € HT / page

Le montant estimatif total concernant la location des 4 copieurs passe ainsi de 10 894, 17 € H.T (pour 3 copieurs sur 63 mensualités) à 11 318, 09 € H.T pour 4 copieurs et pour la durée restant à courir du marché soit 51 mensualités.

N°2021/58 – Convention de formation professionnelle avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain (UDSP-01) – Sensibilisation aux Gestes Qui Sauvent

Vu la décision du Président n°2021/41 en date du 29 juin 2021,

Considérant que la formation « Sensibilisation aux gestes qui sauvent » qui devait initialement avoir lieu le lundi 5 juillet 2021 a été annulée et reportée faute de formateur,

Vu la proposition de convention simplifiée de formation professionnelle Réf D.formation-21.3 de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

La décision n°2021/41 en date du 29 juin 2021 susvisée est abrogée.

Article 2 :

Il est décidé de signer une convention de formation professionnelle avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain pour permettre la formation « Sensibilisation aux gestes qui sauvent », pour un groupe de 15 agents (dont 5 agents du pôle tourisme, 3 agents du pôle technique, 2 agents du portage de repas et 5 agents du siège), le lundi 13 septembre 2021.

Article 3 :

Il est précisé que cette formation d'une durée de 2 heures sera réalisée pour un montant de 200 € TTC.

N°2021/59 – Validation du devis pour le remplacement des luminaires existants par des luminaires LED au gymnase de Thoisse

Vu la consultation réalisée auprès de 2 entreprises,

Vu l'offre de l'entreprise Deléglise du 21/06/2021,

Vu l'avis favorable de la commission la commission bâtiments et espaces extérieurs du 18/12/2020 pour inscrire les crédits correspondants à ce projet, à hauteur de 20 000 €,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de valider le devis de l'entreprise DELEGLISE SARL – 166 Place des Halles – 01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE pour remplacer les luminaires existants par des luminaires LED.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant au matériel et à la main d'œuvre s'élève à 8 995.00 € HT (soit 10 794 € TTC).

N°2021/60 – Partenariat de formation avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Vu la convention de formation en Intra relative à une action de formation « La prévention de l'usure professionnelle dans les métiers de la Petite Enfance » qui se déroulera le 26 novembre 2021,

Considérant que la Communauté de Communes s'est engagée en 2018 dans un partenariat de formation professionnelle territorialisée avec le Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale – Antenne de l'Ain,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention de formation avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour permettre la formation en intra « La prévention de l'usure professionnelle dans les métiers de la Petite Enfance », pour un groupe de 19 agents du service Petite Enfance, le vendredi 26 novembre 2021.

Article 2 :

Il est précisé que cette formation d'une durée de 1 jour sera réalisée gratuitement par un intervenant du CNFPT dans le cadre du partenariat de formation professionnelle.

N°2021/61 – Convention de formation professionnelle avec l'organisme Ain Formation Performance – Formation à l'utilisation des extincteurs

Vu la proposition de convention de formation professionnelle n° C-2021-043 de l'organisme Ain Formation Performance,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention de formation professionnelle avec l'organisme Ain Formation Performance pour permettre la formation « Utilisation des extincteurs » de deux groupes de 10 agents le jeudi 7 octobre 2021 de 13h30 à 15h00 et de 15h00 à 16h30.

Article 2 :

Il est précisé que cette formation d'une durée totale de 3 heures (2 fois 1 heure 30 minutes) sera réalisée pour un montant de 489,12 € HT soit 587,18 € TTC.

N°2021/62 – Validation Plan de financement APD : alimentation électrique du lot de l'extension du parc d'activité Visionis 4 bis à Guéreins et d'une parcelle située en limite de l'opération, extension et renforcement

Vu le plan de financement APD proposé par le SIEA concernant des travaux d'aménagement du réseau électrique qui seront réalisés par l'entreprise SERPOLLET et définis par conventionnement,

Vu l'avis favorable des membres de la commission Economie- Voirie (8 voix) sollicitée par mail le 13 septembre 2021,

Article 1^{er} :

Un plan de financement APD transmis par le SIEA de l'Ain est validé dans le cadre de la viabilisation du lot de l'extension du parc d'activité Visionis 4 bis à Guéreins et de la parcelle située en limite de l'opération, dont la répartition financière est définie comme suit :

Montant des travaux inscrits au programme TTC	65 700 €
Montant des travaux HT	54 750 €
Participation du SIEA (50% HT)	27 375 €
Récupération de la TVA	10 950 €
Dépense prévisionnelle restant à la charge de la CCVSCentre	27 375 €

Fait à Monceaux, le 28 septembre 2021

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

AFFICHE du :

au :

